

# SABECO SA

**PRIX COURANTS 2020**

**ENTREPRISES**

**BETONS**



## Renseignements - Offres - Commandes

**Vannay Alain**

Tél. 079 408 78 02

Fax 024 471 64 13

*avannay@sabecosa.ch*

**Beaufort Yohann**

Tél. 079 101 85 22

Fax 024 471 64 13

*direction.centrale@sabecosa.ch*



## PRIX COURANTS 2020

### ENTREPRISES

BETONS 0/16 – 0/32 & MORTIERS STANDARDS					
Béton CP 100	CHF	146. – / m <sup>3</sup>	Béton CP 350	CHF	180. – / m <sup>3</sup>
Béton CP 150	CHF	149.50 / m <sup>3</sup>	Béton CP 375	CHF	185. – / m <sup>3</sup>
Béton CP 200	CHF	157. – / m <sup>3</sup>	Béton CP 400	CHF	189. – / m <sup>3</sup>
Béton CP 250	CHF	164. – / m <sup>3</sup>	Béton CP 425	CHF	193. – / m <sup>3</sup>
Béton CP 300	CHF	172. – / m <sup>3</sup>	Béton CP 450	CHF	198. – / m <sup>3</sup>
Béton CP 325	CHF	176. – / m <sup>3</sup>	Béton CP 500	CHF	208. – / m <sup>3</sup>
BETONS HR 0/16 – 0/32					
Béton CP 250 HR	CHF	171.50 / m <sup>3</sup>	Béton CP 325 HR	CHF	185. – / m <sup>3</sup>
Béton CP 300 HR	CHF	181. – / m <sup>3</sup>	Béton CP 350 HR	CHF	192. – / m <sup>3</sup>
BETONS POMPES 0/16 – 0/32			BETONS POMPES HR 0/16 – 0/32		
Béton CP 325 pompé	CHF	176. – / m <sup>3</sup>	Béton CP 325 pompé HR	CHF	186. – / m <sup>3</sup>
Béton CP 350 pompé	CHF	183. – / m <sup>3</sup>	Béton CP 350 pompé HR	CHF	193. – / m <sup>3</sup>
Béton CP 375 pompé	CHF	189. – / m <sup>3</sup>	Béton CP 375 pompé HR	CHF	201. – / m <sup>3</sup>

BETONS A PROPRIETES SPECIFIEES SELON SN EN 206					
BETONS CERTIFIES PAR ASMP					
NPK	Propriétés particulières	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de consistance	Prix
Sorte A		C 25/30	XC1 - XC2	F2	CHF 172.- / m <sup>3</sup>
Sorte B		C 25/30	XC3	F3	CHF 172.- / m <sup>3</sup>
Sorte C	E	C 30/37	XC4 - XF1	F4	CHF 191.- / m <sup>3</sup>
Sorte C	E / GDS / C	C 30/37	XC4 - XD3 - XF4	F4	CHF 195.- / m <sup>3</sup>
Sorte G	E / GDS / C	C 30/37	XC4 - XD3 - XF4	F4	CHF 201.- / m <sup>3</sup>
<b>Classe de chlorure pour tous les béton CI 0.10</b>			<b>D max. 32 mm</b>		
<b>E = Etanche</b>		<b>GDS = Gel, Dégel, Sel</b>		<b>C = Résistant aux chlorures</b>	

- Exigences relatives à la carbonatation :           XC1 – XC2 – XC3 – XC4
- Exigences relatives aux chlorures :                XD1 – XD2 – XD3
- Exigences relatives au gel, dégel, sel :           XF1 – XF2 – XF3 – XF4
- Exigences relatives aux agressions chimiques :   XA1 – XA2 – XA3 (prix sur demande)



## PRIX COURANTS 2020

### ENTREPRISES

#### ADJUVANTS

Plastifiant	CHF	5.— / kg
Superplastifiant	CHF	6.— / kg
Retardater	CHF	4.50 / kg
Antigel	CHF	4.50 / kg
Entraîneur d'air	CHF	4.50 / kg
Accélérateur	CHF	4.50 / kg
Stabilisateur	CHF	5.— / kg
Fibre synthétique (0.907 kg/m <sup>3</sup> )	CHF	25.— / m <sup>3</sup>

#### DIVERS - SUPPLEMENT DE PRIX

Chauffage du 01.12.19 au 29.02.20*	CHF	4.— / m <sup>3</sup>
<i>* En dehors des dates spécifiées, le supplément « chauffage » sera appliqué lors de températures inférieures à 5° C</i>		
Gâchée inférieure à 1m <sup>3</sup>	CHF	10.— / gl

#### Sur demande :

- Bétons divers répondant aux normes NF EN 206

#### Conditions :

- Norme SIA 118-2013
- Prix départ centrale à béton
- TVA 7.7 % non comprise
- Paiement exigible à 30 jours net dès l'émission de la facture, il sera compté un intérêt de retard de 0.9 % par mois plus les frais
- Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020

## PRIX COURANTS 2020

### ENTREPRISES

#### TRANSPORTS ET POMPAGES

#### TRANSPORT PAR CAMIONS MALAXEURS ET BASCULANTS

##### Par intervention

Jusqu'à 3 km	} <b>Chargement minimum 6 m<sup>3</sup></b>	CHF 32.— / m <sup>3</sup>
Jusqu'à 5 km		CHF 41.— / m <sup>3</sup>
Jusqu'à 8 km		CHF 47.— / m <sup>3</sup>
De 10 à 13 km		CHF 55.— / m <sup>3</sup>
De 15 à 18 km		CHF 63.— / m <sup>3</sup>
De 20 à 30 km		CHF 75.— / m <sup>3</sup>

##### *Tarif horaire pour transport :*

Basculant 2 essieux	CHF 150.— / heure
Basculant 3 – 4 essieux	CHF 170.— / heure
Malaxeur 3 – 4 essieux	CHF 185.— / heure

#### POMPAGE (pour dalles, radier et murs sous flèches de distribution)

Camion-pompe (36 m')	CHF 230.— / heure
Malaxeur-pompe (27 m')	CHF 200.— / heure

##### Par intervention

Jusqu'à 8 m <sup>3</sup>	CHF 500.— / forfait
De 9 à 15 m <sup>3</sup>	CHF 50.— / m <sup>3</sup>
De 16 à 25 m <sup>3</sup>	CHF 38.— / m <sup>3</sup>
De 26 à 50 m <sup>3</sup>	CHF 34.— / m <sup>3</sup>
De 50 à 100 m <sup>3</sup>	CHF 22.— / m <sup>3</sup>
Dès 100 m <sup>3</sup>	A convenir
Mise à disposition de tuyaux complémentaires par chantier et par intervention	CHF 3.— / m'

##### **Conditions :**

- Norme SIA 118-2013
- Prix départ centrale à béton
- TVA 7.7 % non comprise
- Paiement exigible à 30 jours net dès l'émission de la facture, il sera compté un intérêt de retard de 0.9 % par mois plus les frais
- Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Le temps de déchargement admis pour les camions basculants est de 15 minutes.
- Le temps de déchargement admis pour les camions malaxeurs est de 30 minutes.
- Les éventuelles heures d'attente seront facturées à raison de 60 % du tarif horaire

# CONDITIONS PARTICULIERES

## POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE BETON

1. Les conditions ci-après s'appliquent à toutes les commandes pour la fourniture et livraison de béton de Sabeco SA. Aucune modification des conditions ne sera acceptée si elle n'est pas confirmée par écrit par Sabeco SA.
2. Par sa commande, le client accepte les présentes conditions.
3. La norme SIA 118-2013 est applicable.
4. Sauf conventions spéciales, la liste annuelle des prix courants est valable. La liste des prix courants « Entreprise » est appliquée pour les entreprises de construction. Pour les autres entreprises et les privés, la liste des prix courants « Particuliers » s'applique. Le client ou son mandataire accepte la liste des prix par la signature du bulletin de livraison.
5. Les conventions spéciales de prix sont valables uniquement sur la base d'une offre écrite de Sabeco SA acceptée et contresignée par le client ou son mandataire.
6. Les prix s'entendent sans TVA, départ centrale. Le paiement est exigible à 30 jours net dès l'émission de la facture.
7. Les prix convenus pour la fourniture et la livraison sur le chantier (franco, forfait fourniture et transport ou autres), ne sont valables que pour l'objet concerné et les quantités minimums définies.
8. Les livraisons de béton s'effectuent conformément à la norme SIA 262.
9. Les livraisons de bétons s'effectuent conformément aux normes de propriété et de composition demandées par le client. Le client ou son mandataire est responsable de vérifier ces éléments sur le bulletin de livraison.
10. Les demandes d'autorisation ainsi que les frais occasionnés pour le transport de charges dépassants les limites autorisées sur certains tronçons sont à la charge du client.
11. Tout défaut apparent ou retard dans la livraison de matériaux doit être signalé immédiatement à la centrale à béton. A défaut, aucune réclamation ne pourra être acceptée et le client est responsable des conséquences qui en résultent.
12. La signature des bulletins de livraisons par le client ou son mandataire vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.
13. Le for juridique est à Monthey

Monthey, janvier 2020



Rte des Ilettes 14 – CP 76 – 1870 Monthey 1  
Tél. 024 471 35 15 – Fax 024 471 64 13  
CHE-105.758.435 TVA – e-mail : [direction.centrale@sabecosa.ch](mailto:direction.centrale@sabecosa.ch)  
[www.sabecosa.ch](http://www.sabecosa.ch)

